



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

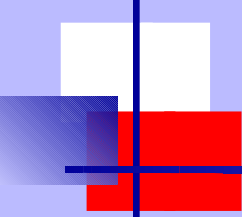
PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

La démarche Natura 2000 et les sites « Bancs de Flandre »

Comité de pilotage 06-06-2011



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Natura 2000 : préserver la biodiversité dans une approche de développement durable

2 principes fondamentaux :

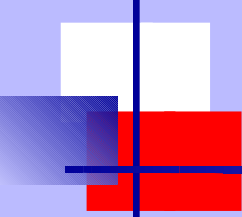
- Désignation des sites selon leur **intérêt écologique**

2 directives européennes, visant le maintien ou la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

- Directive 2009/147/CEE « Oiseaux » de 1979
- Directive 92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore » de 1992

- Définition d'une gestion des sites compatible avec les **activités humaines.**

Préserver la **biodiversité**, tout en valorisant les **territoires**



Natura 2000 : préserver la biodiversité dans une approche de développement durable

3 volets :

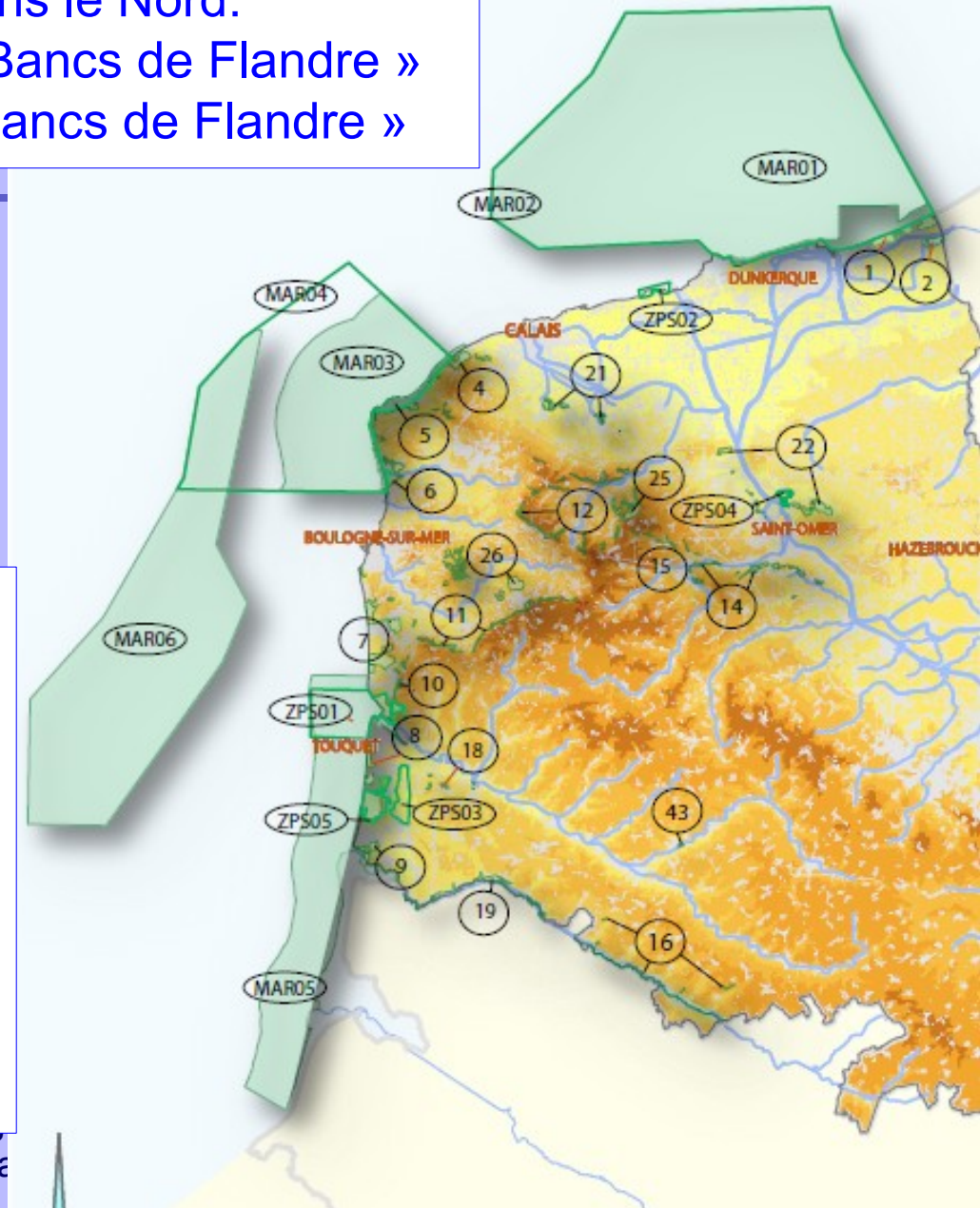
- **Concertation** : au sein du COPIL, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, pour une bonne prise en compte du contexte local, des exigences économiques, sociales et culturelles.
- **Contractualisation** : participation volontaire des acteurs au maintien à long terme de la qualité du patrimoine naturel.
- **Préservation** : évaluation des incidences des activités.

Les sites Natura 2000 en mer

2 sites dans le Nord:
* pSIC « Bancs de Flandre »
* ZPS « Bancs de Flandre »

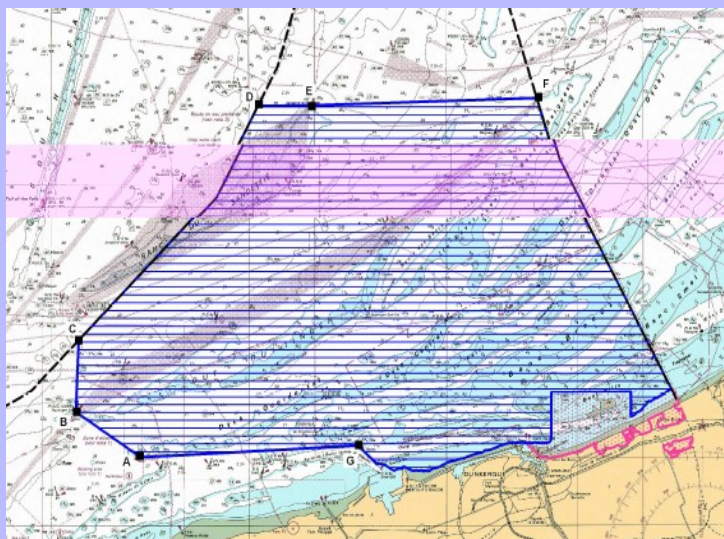
6 sites entièrement marins désignés et transmis à la commission européenne en Nord-Pas-de-Calais:

4 sites dans le Pas-de-Calais:
* pSIC « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires »
* pSIC « Récifs Gris Nez blanc Nez »
* ZPS « Cap Gris Nez »
* pSIC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »



Les sites « Bancs de Flandre »

Directive « Habitats »
(pSIC)

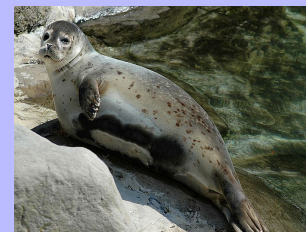


1110: bancs de sable à faible
couverture permanente d'eau
marine



1364: phoque gris

1365: phoque veau-marin

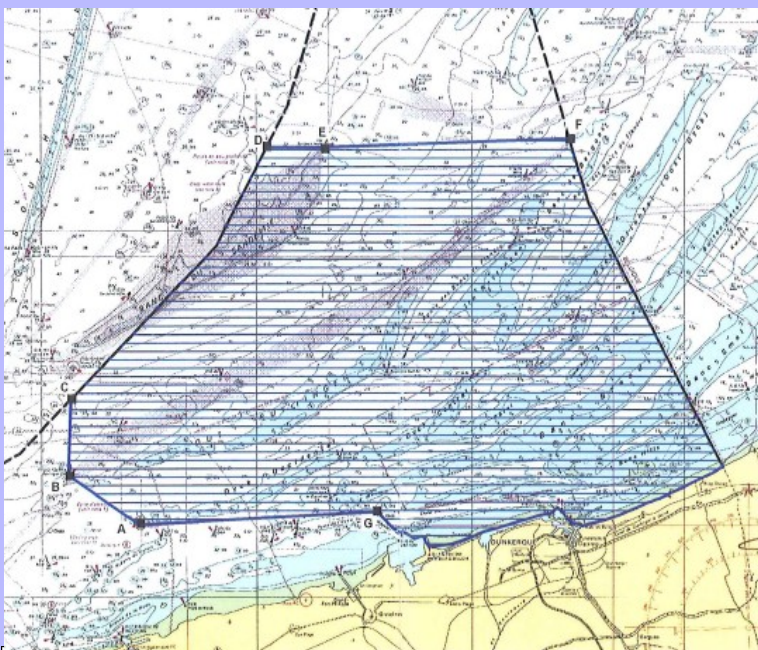


1351: marsouin commun



Les sites « Bancs de Flandre »

Directive « Oiseaux »
(ZPS)



Zone d'alimentation pour
Sternes naines



Sterne naine

Zone de passage migratoire
côtier et pélagique

Zone d'hivernage



Pétrel fulmar



Fou de bassan





Les sites « Bancs de Flandre »

1 comité de pilotage (COFIL) (arrêté préfectoral n°2010-1657 du 8 juin 2010), sous la **co-présidence de l'Etat** (préfet du Nord et préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord) et de la **Communauté Urbaine de Dunkerque**.

1 structure porteuse principale (GPMD) et **1 structure porteuse associée** (CRPMEM NPDC/Picardie) → 1 convention financière et un cahier des charges technique.

Objectif national : En 2012 tous les documents d'objectifs des sites marins devront, à minima, être en cours de réalisation.